

**PROJET ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(PAPET)
2023**

INTRODUCTION

Le PAPET, défini par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), est présenté chaque année en annexe au budget initial. Il a pour objectif de rendre compte de la performance de l'établissement en définissant, dans le périmètre de ses missions, la stratégie, les objectifs et les cibles à atteindre.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce lien entre PAPET et contrat de site, initié en 2016 pour le suivi des cibles du contrat de site 2015-2019, a permis d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles notifiées dans le contrat de site.

De fait, la mise en œuvre d'un nouveau contrat de site 2021-2025 nécessite une actualisation de la structuration du document. Cependant, le PAPET s'inscrit toujours dans la continuité des projets annuels de performance précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a également été opéré afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET, démarche nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Le présent document identifie cinq axes stratégiques issus du volet spécifique du contrat de site :

- 1- Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site, en considérant la place de l'UPEC dans son territoire, sa structuration et sa trajectoire ;
- 2- Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité en intégrant à la fois le développement du doctorat, le soutien à la recherche et son rayonnement à travers les classements internationaux ;
- 3- Renforcer son positionnement autour des réussites étudiantes et de la formation tout au long de la vie (FTLV), en lien avec le développement d'innovations pédagogiques, de la politique documentaire et de la vie de campus, outils centraux pour l'accompagnement des publics et l'aide à la réussite ;
- 4- Renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement international afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur ;
- 5- Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire, qui alliera maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Axe 1 : Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site	4
Présentation de l'Université Paris-Est-Créteil	4
Dynamiques démographiques et territoriales	4
Caractérisation de la population étudiante	5
Caractérisation des populations BIATSS et enseignantes	6
Axe 2 : Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité	8
Indicateur 2.1 : Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR*	9
Indicateur 2.2 : Part des financements européens dans les contrats recherche*	9
Indicateur 2.3 : Revenus issus de la valorisation de la recherche	9
Indicateur 2.4 : Nombre de classements thématiques ARWU dans lesquels l'UPEC apparaît dans le top 500*	10
Indicateur 2.5 : Nombre d'étudiants inscrits en doctorat*	11
Indicateur 2.6 : Nombre de doctorants inscrits en 1ère année à temps plein et natures des financements de thèse (externes, internes, sans financement)*	11
Axe 3 : Déployer une politique de formation tout au long de la vie attractive et soutenir les réussites	12
Indicateur 3.1 : Évolution du nombre de formations intégrant un dispositif Pulse*	13
Indicateur 3.2 : Nombre de graduate programs mis en place*	13
Indicateur 3.3 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence.....	13
Indicateur 3.4 : Taux de réussite du DUT en 2 ans	14
Indicateur 3.5 : Taux de réussite en DUT 2 ou 3 ans	14
Indicateur 3.6 : Taux de réussite en licence en 3 ans par discipline*	15
Indicateur 3.7 : Taux de réussite en licence en 3 ans ou 4 ans par discipline*	16
Indicateur 3.8 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	17
Indicateur 3.9 : Développement de la formation continue.....	18
Indicateur 3.10 : Fréquentation physique des bibliothèques & consultation des ressources numériques	18
Indicateur 3.11 : Répartition des ressources CVEC par grande orientation.....	19
Indicateur 3.12 : Impact des actions financées par la CVEC par grande orientation	19
Axe 4 : Construire une stratégie partenariale et internationale lisible	21
Indicateur 4.1 : Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	22
Indicateur 4.2 : Mobilité entrante des étudiants : Pourcentage d'étudiants internationaux*	22
Indicateur 4.3 : Mobilité sortante des étudiants.....	23
Axe 5 : Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire	24
Indicateur 5.1 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	24
Indicateur 5.2 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	25
Indicateur 5.3 : Financement de l'activité.....	26
Indicateur 5.4 : Équilibre financier	27

Les indicateurs annotés par un astérisque « * » sont suivis au sein du contrat de site 2021-2025.

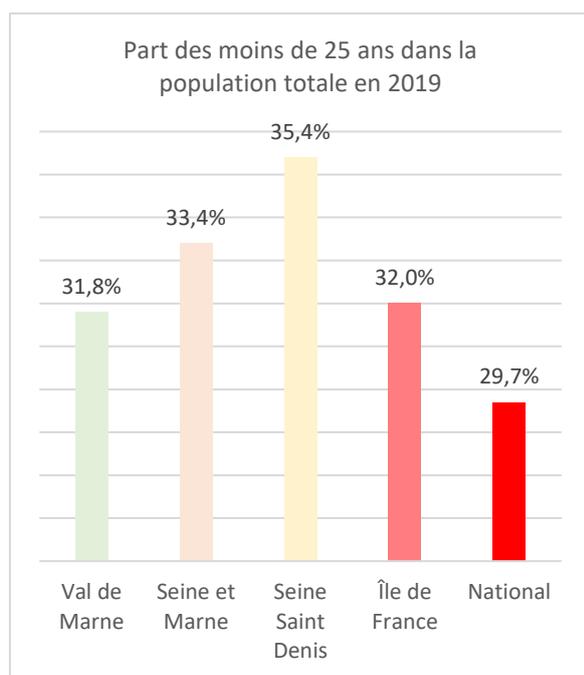
AXE 1 : AFFIRMER UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ORIGINAL ET S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE DE SITE

PRESENTATION DE L'UNIVERSITE PARIS-EST-CRETEIL

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) est une des quatre universités sur le territoire de l'académie de Créteil, avec l'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et l'Université Sorbonne Paris-Nord. L'UPEC est définie comme une université pluridisciplinaire avec santé. Elle est composée de 7 facultés, 8 écoles et instituts, 1 observatoire et 33 laboratoires de recherche. Elle conduit une recherche à la fois fondamentale, appliquée et translationnelle de niveau international, en lien étroit avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Au sein de l'académie de Créteil, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est de 155 633¹ en 2019-2020, contre 129 197 en 2011-2012, soit une hausse de 20.5 % en 8 ans. Avec ses 34 182 étudiants (hors IFSI), l'Université Paris-Est Créteil pèse pour 21.9 % dans les effectifs du supérieur de l'académie de Créteil, contre 20.6 % pour l'année 2011-2012. Concentrant déjà une part grandissante de la hausse des effectifs étudiants sur l'est-parisien, l'UPEC apparaît comme un établissement qui subira sur la durée la pression démographique de son territoire, à l'inverse des tendances identifiées au niveau national.

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET TERRITORIALES



Source : INSEE - Indicateurs démographiques - évolution et structure de la population au 1^{er} janvier 2019 - Part des 0-24 ans dans la population totale.

En effet, l'augmentation significative de la population inscrite dans l'enseignement supérieur à l'échelle de l'académie et de l'établissement s'explique entre autres par le dynamisme démographique du territoire de l'académie de Créteil, et par l'augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Ainsi, lorsqu'est comparée la part des moins de 25 ans dans la population totale en 2019, on constate que les trois départements sur lesquels l'UPEC est implantée ont une part des moins de 25 ans supérieure à la moyenne nationale. Seul le Val de Marne possède un taux inférieur à la moyenne régionale, imputable à sa moyenne d'âge plus élevée. Plus encore, si la part des moins de 25 ans est amenée à baisser en Île-de-France à horizon 2025 (-0.7 % entre 2015 et 2025), en valeur le nombre de moins de 25 ans augmentera de 70 000 à l'échelle de la région, et cette hausse se concentrera principalement dans les trois départements de l'est-parisien, avec 40 000 personnes supplémentaires à horizon 2025².

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Atlas régional « Île-de-France » ; Effectifs d'étudiants en 2019-2020. Inscriptions principales (y compris la formation continue diplômante et les doubles inscriptions CPGE) dans les grands établissements sous tutelle du MESRI, sur la base des remontées SISE au 15 janvier de chaque année.

² INSEE – Statistiques et Etudes – Pyramides des âges : projection de population 2050 – régions et départements, séries de 2013 à 2050, hors DROM.

	2012	2019	Evolution 2012-2019
France	85,7 %	88,0 %	+ 2,3 pts
Ile de France	81,9 %	86,7 %	+4,8 pts
Val de Marne	78,0 %	87,4 %	+9,4 pts
Seine & Marne	80,8 %	86,3 %	+5,5 pts
Seine-Saint-Denis	73,7 %	84,0 %	+10,3 pts

Tableau 1 : Taux de réussite au baccalauréat en 2012 et 2019

Source : Insee : TCRED- Réussite aux différents baccalauréats – Séries chronologiques - Taux de réussite, paru le 16/11/2021

De plus, entre 2012 et 2019³, le taux de réussite au baccalauréat, tous baccalauréats confondus, augmente plus sur les départements de l'académie de Créteil qu'à l'échelle de l'Île de France (+ 4.8 points pour l'Île de France contre 9,4 points pour le Val de Marne, cf tableau 1). Cette hausse, combinée à la forte attractivité de l'Université Paris-Est Créteil auprès des étudiants bacheliers de l'académie de Créteil (en 2018-2019, 76 % des primo-entrants en L1/DUT, étaient issus de l'académie de Créteil, un taux stable depuis 5 ans⁴) place l'UPEC comme un établissement qui doit et devra supporter une hausse plus importante des étudiants que celle attendue à l'échelle nationale certes, mais aussi à l'échelle régionale par rapport aux autres territoires. Si les taux de réussite ne

sont pas encore connus par territoire pour le baccalauréat 2022, les taux provisoires nationaux font montre d'une poursuite de cette dynamique, avec un taux de réussite toutes séries confondues à 91,1 %⁵.

CARACTERISATION DE LA POPULATION ETUDIANTE

En cinq ans, entre 2016-2017 et 2021-2022, le nombre d'étudiants inscrits à l'UPEC a augmenté de 17,4 %, passant de 37 010 à 43 347 inscrits (cf tableau 2). Les hausses les plus significatives s'observent au niveau du premier cycle, avec 4 252 étudiants supplémentaires en licence et 660 en DUT. Celles-ci s'expliquent en licence par l'augmentation des capacités d'accueil en lien avec la pression démographique et la mise en place des dispositifs de la loi ORE puis de la réforme des études de santé, réforme qui entraîne par ailleurs la baisse constatée au niveau du 1^{er} cycle de médecine (-63,4 %). Pour le DUT, l'augmentation du nombre d'inscrits est la conséquence de l'ouverture du département « Gestion des entreprises et des administrations » à l'IUT Créteil-Vitry, et des départements « Génie Biologique », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Génie civil – Construction durable » à l'IUT de Sénart-Fontainebleau. Si les inscrits en second cycle sont relativement stables avec une hausse de 343 étudiants en master soit 4,2 %, les inscrits au sein des formations d'ingénieurs connaissent une hausse de l'ordre de 43.4 %, suite au déploiement de l'offre de formation de l'EPISEN initié en 2016.

	2016-2017	2021-2022	% d'évolution
Licence	13 845	18 097	+ 30,7 %
Autres L	55	114	+ 107,3 %
DUT/BUT	2 498	3 158	+ 26,4 %
LP	1 323	1 581	+ 19,5 %
Master	8 258	8 601	+ 4,2 %
Autres M	421	480	+ 14,0 %
Form. Ingénieur	182	261	+ 43,4 %
1er cycle méd.	1 455	532	-63,4 %
2e cycle méd.	539	595	+ 10,4 %
Autres Dip. Méd.	1 451	2 056	+ 41,7 %
IFSI	2 606	2 642	+ 1,4 %
DU/CU/DIU	3 644	4 651	+ 27,6 %
Autres (VAE, PEI, Auditeurs, Pré-univ)	733	679	-7,4 %
TOTAL UPEC	37 010	43 347	+ 17,4 %

Tableau 2 : Nombre d'étudiants par niveau de diplôme en 2016-2017 et 2021-2022.

Source : Apogée : Indicateur N° 101 - Inscriptions principales et secondes par niveau de diplôme (hors CLES et TICE) au 22/04/2021

³ Les taux de réussite 2020 et 2021 ne sont ici par considérés, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les tendances globales de réussite au baccalauréat.

⁴ APOGEE : requête APO003.1 - Nombre d'inscriptions des néo-bacheliers en L1/DUT1 - Diplômes nationaux – au 28/10/2019.

⁵ Ministère de l'Education Nationale, « Résultats provisoires du baccalauréat, session de juin 2022 », 09/07/2022.

		2020-2021	%
Campus Val-de-Marne	Campus Centre	12 250	32,2 %
	Campus Saint Simon	270	0,7 %
	Campus André Boulle	4 099	10,8 %
	Campus Bonneuil	1 820	4,8 %
	Campus Les Gémeaux	11	0,1 %
	Campus La Pyramide	2 253	5,9 %
	Campus Henri Mondor	6 311	16,6 %
	Campus Mail des Mèches	4 381	11,5 %
	Campus Duvauchelle	509	1,3 %
	Campus Vitry	526	1,4 %
Campus Seine et Marne	Campus Torcy	379	1,0 %
	Campus Cité Descartes	45	0,1 %
	Campus Fontainebleau	698	1,8 %
	Campus Sénart	3 030	8,0 %
Campus Seine-Saint-Denis	Campus Livry Gargan	1 182	3,1 %
	Campus Saint Denis	328	0,9 %
TOTAL UPEC		38 092	100 %

Tableau 3 : Répartition des étudiants par site en 2020-2021, inscriptions premières uniquement, IFSI inclus.

Source : Apogée : Etudiants par site 2020/2021 au 15/01/2022.

L'université Paris-Est Créteil est structurée en 16 campus, qui maillent le territoire est parisien (10 campus sur le territoire du Val de Marne, 4 en Seine et Marne et 2 en Seine-Saint-Denis). Si les campus autour de Créteil concentrent une majeure partie de la population étudiante de l'établissement (32.2 % des étudiants rattachés au Campus Centre, 16.6 % au Campus Henri Mondor), les campus de Melun, de Sénart et de Fontainebleau concentrent une majeure partie des structures d'enseignement supérieur du sud Seine-et-Marne. Le Plan d'augmentation des places en formations sanitaires et sociales, qui prévoit une augmentation de 10 000 étudiants infirmiers sur le territoire de l'Île-de-France, ainsi que la réfection de la Caserne Damesme à Fontainebleau devrait renforcer et dynamiser cet ancrage territorial. Enfin, il est à noter que le développement du Campus de Vitry-sur-Seine à travers le Domaine Chérioux raffermira la présence de l'UPEC sur le territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre.

CARACTERISATION DES POPULATIONS BIATSS ET ENSEIGNANTES

	Titulaires	Contractuels	% contractuels	Total
Catégorie A	203	168	45.3 %	371
Catégorie B	230	89	27.9 %	319
Catégorie C	295	124	29.6 %	419
Total BIATSS	728	381	34,7 %	1 109

Tableau 4 : Personnels BIATSS par type de corps et par statut en mars 2022, en effectif physique.

Source : SIRH ; Extraction SIHAM

à 3.9 points à la moyenne nationale pour les catégories B (28,7 % contre 24,8 %) et 4 points pour les catégories C (37,9 % contre 36,6 %). Cet écart peut s'expliquer en partie par la dimension multi-sites de l'établissement, qui nécessite pour la gestion des nombreux campus une part plus importante de techniciens et d'agents de maîtrise. De plus, 34.3 % des agents BIATSS sont contractuels, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (27.7 % en 2020). Le taux de contractuels de catégorie A est quant à lui supérieur à la moyenne nationale, avec 45,3 %,

En mars 2021, l'université Paris-Est Créteil comportait 2 765 agents, répartis entre BIATSS (1 124 agents soit 40,6 % de la population totale) et enseignants et enseignants-chercheurs (1 643 agents soit 59.4 %). En ce qui concerne la population BIATSS⁶, l'UPEC est marquée par une sous-représentation de la catégorie A, avec un taux à 33.4 % contre 38,6 % à l'échelle nationale. Dans le même temps les catégories B et C sont surreprésentées avec un taux UPEC supérieur

⁶ Les moyennes nationales sur la population BIATSS présentées ici sont issues du rapport du MESRI, *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2022, p.18 & 21.

contre 39,4 %, soit un écart de 5,9 points. La part des contractuels pour les catégories B et C est également supérieure aux moyennes nationales.

Concernant la population enseignante, la part des enseignants-chercheurs titulaires sur la population totale des enseignants et enseignants-chercheurs permanents s'élève en mars 2022 à 51,7 %, contre 60 % à l'échelle nationale⁷. Cet écart est la conséquence d'une plus forte proportion d'enseignants du premier et du second degré à l'UPEC (22,0 % contre 14,0 % au niveau national), qui s'explique par la présence d'un INSPE et de deux IUT au sein de l'établissement, ces composantes nécessitant une population d'enseignants du premier et second degré plus importante que les autres composantes. La part des enseignants contractuels (25,1 % à l'UPEC) est en cohérence avec la moyenne nationale (25,0 %). Cependant, la part des Professeurs des universités sur la population totale des enseignants-chercheurs permanents (18.7 %), est très inférieure à la moyenne nationale (22,0%). Enfin, il est à noter que le nombre d'apprenants par enseignant et enseignant-chercheur à l'UPEC reste toujours supérieur à la moyenne nationale, avec en moyenne 18 apprenants par personnel enseignant au niveau national, contre 23 à l'UPEC.

	Titulaires	Contractuels	Total
Enseignants	385	231	616
<i>ATER</i>	1	125	126
<i>Enseignants du premier degré</i>	17	1	18
<i>Enseignants du second degré</i>	367	94	461
Lecteurs	0	8	8
Maîtres de langue	0	3	3
Enseignants-chercheurs	861	186	1 047
<i>Hospitalo-universitaires</i>	148	121	269
<i>Universitaires</i>	713	65	778
Total E-EC	1 246	417	1 663

Tableau 5 : Personnels enseignants et enseignants-chercheurs par type de corps et par statut en mars 2022, en effectifs physiques
Source : SIRH ; Extraction SIHAM

⁷ Les moyennes nationales sur la population E-EC présentées ici sont issues de *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2022, fiche 04 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous la tutelle du MESRI »

AXE 2 : AFFIRMER UNE STRATEGIE SCIENTIFIQUE EN DEVELOPPANT LA PLURIDISCIPLINARITE

Dans la continuité de la précédente mandature, et en dépit d'une situation financière délicate, l'UPEC entend maintenir le soutien accordé aux équipes de recherche et à l'innovation, et ce afin de poursuivre une trajectoire d'excellence reconnue au plan national, européen et international. Ce soutien se traduit par la constante volonté d'améliorer les conditions de travail des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants ainsi que la qualité des services d'appui et d'accompagnement qui leur sont proposés dans le cadre de l'établissement.

Cette politique se concrétise de diverses manières. Les dotations aux moyens de recherche des laboratoires ont augmenté ces dernières années et connaîtront une hausse globale de 5 % en 2023. Les financements de la LPR permettent d'abonder des appels d'offre Bonus Qualité Recherche pour soutenir, entre autres, l'amorçage de projets et des manifestations scientifiques en lien ou non avec les axes stratégiques de l'université. Un de ces appels est destiné aux jeunes chercheurs afin de les encourager et les accompagner dans le développement de projets propres et le dépôt de candidatures à des appels d'offre. Un BQER (Bonus Qualité Enseignement Recherche) permet de soutenir les projets formation/recherche et un BQRI (Bonus Qualité Relations Internationales) les projets de niveau international incluant la recherche. Inauguré en 2022, un appel d'offre prématuration, dont le montant a été significativement relevé pour 2023, finance les phases initiales (e.g., expérimentation complémentaire, étude de marché, tests de concepts) de projets d'innovation issus des recherches menées dans les laboratoires. Ce soutien à la recherche s'appuie enfin sur une augmentation du nombre des allocations doctorales (10 demi-allocations par an, 5 puis 7 allocations doctorales pour les *Graduate Programs* en 2023), dont certaines sont destinées spécifiquement aux thèses en Sciences Humaines et Sociales. Si, en septembre 2023, le nombre de contrats post-doctoraux proposés se réduit pour passer de 11 à 7, les salaires proposés ont été revalorisés et la procédure d'attribution de ces contrats a été remaniée pour satisfaire aux standards internationaux et en particulier aux attendus du label HRS4R (e.g., publication des postes offerts sur le site internet de l'UPEC et la base EURAXESS). En 2023, la demande de labellisation de l'UPEC sera déposée et examinée par la Commission Européenne.

L'UPEC renforce également sa politique d'intégrité scientifique avec la mise en place d'un Comité d'Ethique, de Déontologie et d'Intégrité Scientifique (CEDIS) qui œuvre à renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et rend des avis sur ce dont il est saisi ou se saisit, pour prévenir et traiter notamment d'éventuels cas de manquement à l'intégrité scientifique. En 2023, il mettra à disposition un questionnaire en ligne permettant sa saisine, notamment pour l'obtention d'un avis quant au caractère éthique des protocoles de recherche en sciences humaines et sociales.

Une plateforme recherche (Innowalo) facilitant l'interconnaissance, le développement de projets de recherche, les réponses à des appels à projet, ainsi que la valorisation et les partenariats avec des tiers, est en construction et une première version devrait voir le jour en 2023. La politique de signature uniforme et lisible mise en place en 2019 contribue au classement de l'UPEC dans ARWU et au renforcement de la visibilité de sa recherche. Dans cette perspective, l'UPEC s'engage dans une démarche de la science ouverte avec l'accompagnement des chercheurs dans le dépôt de leurs travaux dans HAL UPEC et un travail sur une charte et une feuille de route dédiée. Avec l'obtention du label Science Avec et Pour la Société en 2022, l'UPEC met en œuvre des actions visant à faire connaître ses activités de recherche et leurs résultats auprès d'un large public.

La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), dont les effectifs ont été renforcés via avec la création d'un Pôle Transfert & Innovation fin 2020, propose un accompagnement plus efficace des porteurs de projets, dans le cadre d'appels d'offre ainsi que dans la valorisation et le dépôt de brevets en lien avec ces projets. Si cet accompagnement s'est marqué, ces dernières années, par une augmentation constante du nombre et du montant global des contrats de recherche, il s'agit que les recettes générées par ces contrats soient effectivement dédiées au soutien direct ou indirect des activités de recherche. Il s'agit d'un chantier prioritaire de 2023, sans lequel une augmentation significative des recettes ne peut advenir.

INDICATEUR 2.1 : NOMBRE DE DISTINCTIONS IUF, ERC ET PRIX, DONNANT LIEU A UNE PEDR*

	2020-2021	2021-2022	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR	7	6	9	11

Source : DRV

Justification de la prévision 2023 : Sur la période 2021-2022, 2 IUF ainsi qu'un ERC ont été obtenus. Ces obtentions seront effectives au moins durant les cinq prochaines années.

INDICATEUR 2.2 : PART DES FINANCEMENTS EUROPEENS DANS LES CONTRATS RECHERCHE*

Part des financements européens dans les contrats de recherche en 2021	SANTE	ST	SHS	Total 2021	Prévision 2023	Cible 2025
Budget des contrats signés	19 445 187 €	3 965 444 €	513 223 €	23 923 853 €		
Budget des contrats signés européens	- €	588 870 €	- €	588 870 €		
Part des contrats signés européens	0 %	15 %	0 %	2 %	12 %	17 %

Source : DRV

Précisions méthodologiques :

ST = Sciences & Technologies ;

SHS= Sciences Humaines et Sociales ;

Les montants présentés considèrent exclusivement les contrats de recherche UPEC en gestion à la DRV. Ils ne considèrent pas les contrats de recherche signés et gérés par un autre établissement dans un laboratoire où lequel l'UPEC serait en cotutelle.

On constate pour 2021 que le domaine de la santé est le domaine qui concentre le plus de contrats signés (19 445 187 €), tandis que la part plus importante des financements européens au sein des contrats signés (15 %) relève du domaine Sciences & Technologie.

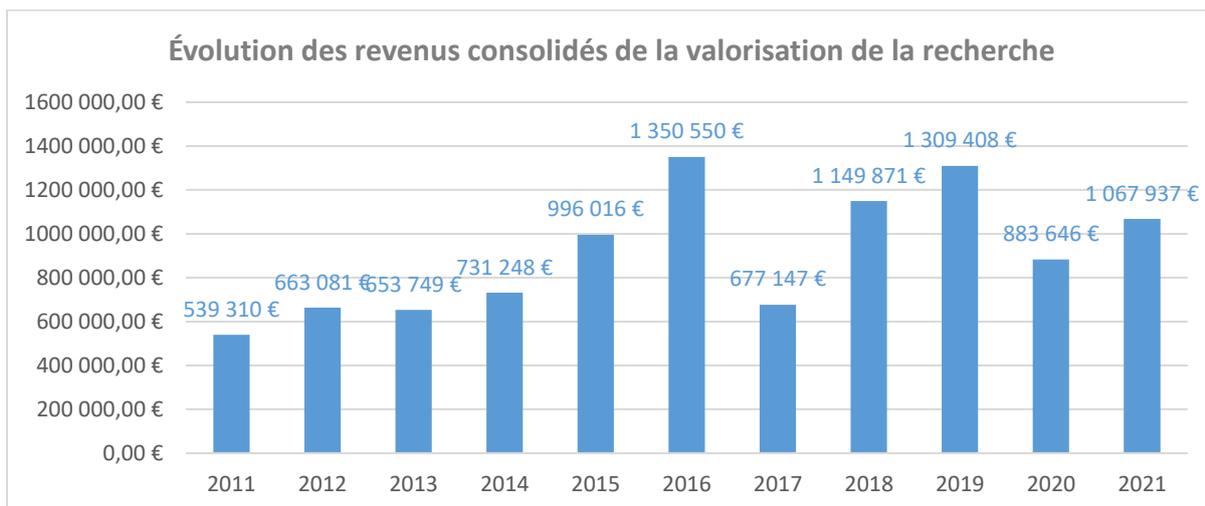
Justification de la prévision 2023 : En 2021, un seul contrat européen a été signé, à savoir OLGA (OLympics & Green Airports). La faible part des contrats signés européens s'explique par ailleurs par un volume total des contrats de recherche signés particulièrement important en 2021.

INDICATEUR 2.3 : REVENUS ISSUS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
Contrats hors FPP*	1 124 887 €	1 309 408 €	883 646 €	1 076 937 €	800 000 €	900 000 €	1 000 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
Total	1 124 887 €	1 309 408 €	883 646 €	1 076 937 €	800 000 €	900 000 €	1 000 000 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets



Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20 % par an entre 2011 et 2016. La réorganisation administrative de la valorisation de la recherche après 2016 a conduit à une baisse de ces revenus en 2017, qui augmentent de nouveau depuis 2018 malgré une baisse en 2020 en lien avec la crise sanitaire.

Justification de la prévision 2023 : La prévision suppose pour 2023 un maintien des revenus consolidés de la valorisation de la recherche à 1 000 000 €.

INDICATEUR 2.4 : NOMBRE DE CLASSEMENTS THEMATIQUES ARWU DANS LESQUELS L'UPEC APPARAÎT DANS LE TOP 500*

	2020	2021	2022
Classement général	701-800	901-1 000	801-900
Nombre de champs disc.	7	13	13
Champs disciplinaires	Classement 2020	Classement 2021	Classement 2022
Ecologie	-	201-300	201-300
Géographie	-	201-300	201-300
Mathématiques	101-150	76-100	101-150
Médecine clinique	301-400	151-200	201-300
Pharmacie & Sciences pharmaceutiques	-	401-500	401-500
Psychologie	-	-	401-500
Santé publique	-	401-500	401-500
Sciences environnementales et ingénierie de l'environnement	301-400	201-300	201-300
Sciences biologiques	-	401-500	401-500
Sciences de la Terre	301-400	301-400	301-400
Sciences de l'agriculture	-	301-400	-
Sciences de l'atmosphère	151-200	101-150	101-150
Sciences biologiques de l'humain	401-500	301-400	301-400
Sciences vétérinaires	101-150	-	-
Technologies médicales	-	101-150	201-300

Source : Shanghai Ranking ; Academic Ranking of World Universities : Université Paris-Est Créteil

On constate pour l'année 2022 une augmentation de la place de l'établissement dans le classement général, passant de l'intervalle 901-1000 à l'intervalle 801-900. Le nombre de champs disciplinaires dans lesquels l'UPEC est classé reste stable (13 champs), l'UPEC quittant le champs « sciences de l'agriculture » mais intégrant le champs « Psychologie ».

INDICATEUR 2.5 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS EN DOCTORAT*

	2020-2021	2021-2022	Prévision 2022-2023	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants	570	600	602	620	650

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

Justification de la prévision 2023 : Conformément à la cible 2025 du contrat de site, le nombre d'étudiants inscrits en doctorat devrait continuer sa progression pendant plusieurs années.

INDICATEUR 2.6 : NOMBRE DE DOCTORANTS INSCRITS EN 1ERE ANNEE A TEMPS PLEIN ET NATURES DES FINANCEMENTS DE THESE (EXTERNES, INTERNES, SANS FINANCEMENT)*

	2020-2021	2021-2022	Prévision 2022-2023	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants en 1ère année	158	142	154	145	150
Dont thèses financées sur ressources externes	74	83			
	47 %	58 %	51 %	45 %	50 %
Dont thèses financées sur ressources internes	34	39			
	22 %	27 %	23 %	25 %	30 %
Dont thèses sans financement	50	20			
	32 %	14 %	26 %	30 %	20 %

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

On constate année 2021-2022 une forte augmentation des thèses financées sur ressources externes et internes, et une baisse drastique des étudiants qui ne voit pas leur thèse financée.

Justification de la prévision 2023 : Comme indiqué en 2022, on observe une hausse sensible du nombre de thèses financées sur ressources externes et interne au profit des thèses sans financement qui devrait s'accroître.

Précisions méthodologiques :

Les thèses financées sur ressources internes correspondent aux thèses financées via des bourses sur allocations ministère ou sur ressources propres de l'établissement. Les thèses financées sur ressources externes correspondent aux thèses financées via des bourses sur conventionnement ENS, sur contrat de recherche (CIFRE), bourses sur projets (EUR), bourses ministérielles étrangères ou sur bourses Campus France.

AXE 3 : DEPLOYER UNE POLITIQUE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ATTRACTIVE ET SOUTENIR LES REUSSITES

L'UPEC vise à renforcer l'attractivité de ses formations notamment en Master, à fidéliser les meilleurs étudiants et à spécialiser ses formations pour répondre à la pluralité du public étudiant. La diversification de l'offre de formation passe aussi par la poursuite du développement des formations en apprentissage, par l'accompagnement de tous les étudiants, la valorisation de toutes les formes de réussite et par le développement de formations d'excellence.

Aussi l'UPEC poursuit sa politique de déploiement des EUR et Graduate Programs. Les deux EUR pour lesquelles l'UPEC a été lauréate en 2019 ont trouvé leur public et devraient s'ouvrir à de nouvelles formations de Master poursuivant ainsi le décloisonnement entre formations et disciplines et permettant la mise en valeur et la diffusion de la recherche. Les Graduate Programs ouverts à la rentrée 2022 seront complétés à la rentrée 2023 par de nouveaux parcours interdisciplinaires permettant de croiser les formations et ouvrant à des programmes de recherche ambitieux et pluridisciplinaires. Cette politique de Graduate Programs génère de nombreuses manifestations (journées d'études, échanges) qui contribuent à la diffusion et à la valorisation du lien formation-recherche au sein des Masters.

L'UPEC poursuit également une ambition de transformation pédagogique de nature à améliorer la réussite des étudiants et les taux d'obtention du BUT et de la Licence (en 3 ou 4 ans). Ainsi, l'UPEC déploie son NCU « PULSE », de manière progressive, favorisant l'acquisition de compétences, la transformation du lien pédagogique entre étudiants et enseignants et l'individualisation des parcours. Ce projet conduit aussi à une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires. Un site permettant la diffusion et l'essai des innovations pédagogiques mises en place à l'UPEC est en cours de construction.

Avec l'obtention de deux labels nationaux campus des métiers et des qualifications catégorie excellence « Santé, autonomie, bien-vieillir » et « transition numérique et écologique de la construction » l'université participe activement au développement, sur son territoire, d'une offre de formation tout au long de la vie et l'adapte à des publics spécifiques favorisant la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. A ce titre, l'UPEC s'est investie au sein du NCU « Asprie-Friendly » pour un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle des étudiants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme.

Le développement des formations professionnelles répond à une demande étudiante à un public adulte, en reprise d'étude ou en formation continue, et aux souhaits des partenaires socio-économiques. L'UPEC a profité des opportunités offertes par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 pour développer les formations en alternance. La création de la Direction de la Formation Professionnelle a permis d'apporter une réponse intégrée de la FA, la FC et la VAE afin d'accroître les services pour l'accompagnement des usagers et des composantes. La création au sein de la DiFPro d'un CFA interne « UPEC.CFA » encourage la création de nouveaux diplômes en alternance qui se poursuit en 2022. L'accueil d'apprentis au sein des groupes FI en revisitant les plannings de formation a aussi été un levier de développement. L'UPEC et ses composantes ont créé aussi des formations hybrides sur mesure (FC) pour répondre à des demandes spécifiques de partenaires. Enfin, l'obtention récente de la certification Qualiopi, atout majeur, permettra dans l'avenir de sécuriser les parcours de formation au périmètre des financeurs de la formation professionnelle.

Enfin, grâce au déploiement du projet ERASME, PIA4 « Excellences » obtenu en décembre 2021, l'UPEC renforce sa réflexion sur la co-construction de son offre de formation en impliquant davantage les acteurs et les partenaires territoriaux pour répondre tant aux besoins de formation du territoire qu'à la diversité de la demande étudiante. Le projet Erasme devrait permettre aussi d'améliorer l'accompagnement des étudiants avec la mise en place d'un centre de la réussite et du bien-être étudiant, de développer les dynamiques de campus (notamment par la CVEC) et de valoriser l'engagement étudiant.

INDICATEUR 3.1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FORMATIONS INTEGRANT UN DISPOSITIF PULSE*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de formations intégrant un dispositif pulse	8	8	11	13	15

Source : CIDP

Justification de la prévision 2023 : L'évaluation en cours de Pulse permettra, le déploiement du dispositif dans deux composantes supplémentaires au sein du domaine DEG, pour une prévision à 13 formations pour l'année universitaire 2023-2024.

INDICATEUR 3.2 : NOMBRE DE GRADUATE PROGRAMS MIS EN PLACE*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de Graduate Programs mis en place	2	2	6	9	10

Source : SAPAS

Justification de la prévision 2023 : Le déploiement des Graduate Programs continue dans la dynamique identifiée lors de la rédaction du Contrat de Site.

INDICATEUR 3.3 : TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 DES PRIMO-ENTRANTS EN 1ERE ANNEE DE CURSUS LICENCE

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 515	3 994	3 668	5 214			
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	27,6 %	28,0 %	20,0 %	21,8 %			
	National	27,6 %	27,0 %	20,6 %	23,5 %			
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,4 %	2,4 %	2,4 %	10,2 %			
	National	2,3 %	2,8 %	2,9 %	3,7 %			
Part des sorties de l'université	UPEC	24,2 %	23,1 %	22,2 %	22,6 %			
	National	26,5 %	24,7 %	23,0 %	25,8 %			
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	45,8 %	46,5 %	55,4 %	51,7 %	50,0 %	47,5 %	52,0 %
	National	43,7 %	45,5 %	53,5 %	47,8 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

On constate pour la cohorte 2020-2021 :

- Une baisse du taux de passage L1/L2 après une cohorte 2019-2020 en forte hausse, qui reste au-dessus de la moyenne nationale ;
- Une part des redoublements en augmentation par rapport à la cohorte précédente, qui se situe au-dessous à la moyenne nationale (-1,7 points) ;
- Un taux de sortie des étudiants de l'université stable, inférieure à la moyenne nationale ;
- Une part des changements d'orientation stable par rapport à la cohorte précédente, sous la moyenne nationale (2.4 % contre 2.9 %).

Justification de la prévision 2023 : Concernant le taux de passage L1-L2 prévisionnel de la cohorte 2022-2023, il est estimé que l'atténuation des effets de la crise sanitaire, couplé à l'amélioration des pratiques pédagogiques amènera à une augmentation du taux de passage global jusqu'à 52 %.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

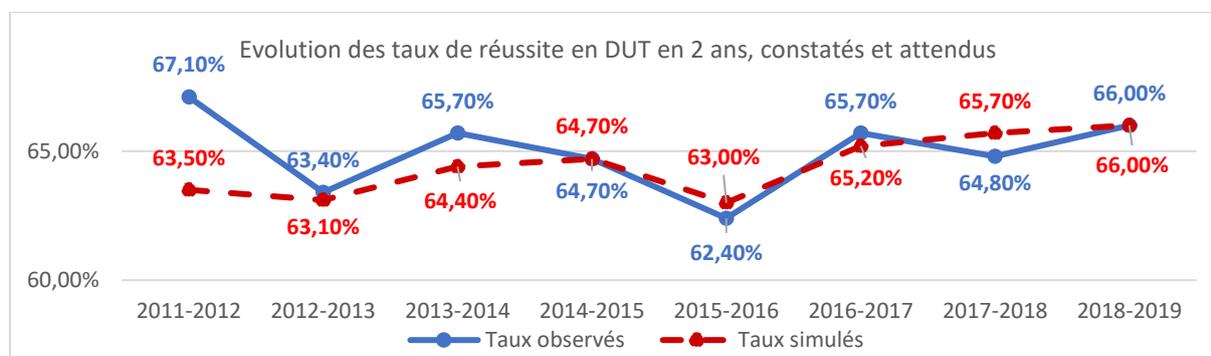
Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

INDICATEUR 3.4 : TAUX DE REUSSITE DU DUT EN 2 ANS

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2021-2022)
UPEC	62,4 %	65,7 %	64,8 %	66,0 %	70,0 %	66,0 %	
National	67,4 %	68,4 %	69,1 %	69,7 %			

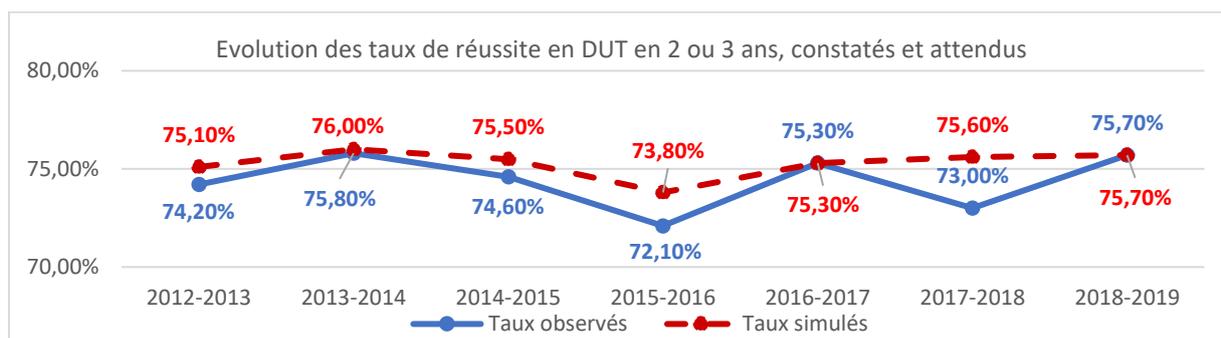
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.5 : TAUX DE REUSSITE EN DUT 2 OU 3 ANS

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2021-2022)
UPEC	72,1 %	75,3 %	73,0 %	75,7 %	80,0 %	77,0 %	
National	73,8 %	77,6 %	78,4 %	77,9 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux réussite en DUT en 2 ans est en hausse entre la cohorte 2017-2018 et la cohorte 2018-2019 (+1.2 points). Cette hausse est plus marquée pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans (+2.7 points). L'UPEC reste toujours sous la moyenne nationale tant pour le taux de réussite en 2 ans que pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans. Cependant, l'écart entre les taux observés et simulés est nul pour la cohorte 2018-2019.

Justification de la prévision 2023 : La disparition des DUT au bénéfice des BUT rend caduque la réalisation de prévisions, la cohorte 2021-2022 étant inscrite en BUT sur 3 ans. L'indicateur sera modifié au regard de ces évolutions et des futurs indicateurs ministériels.

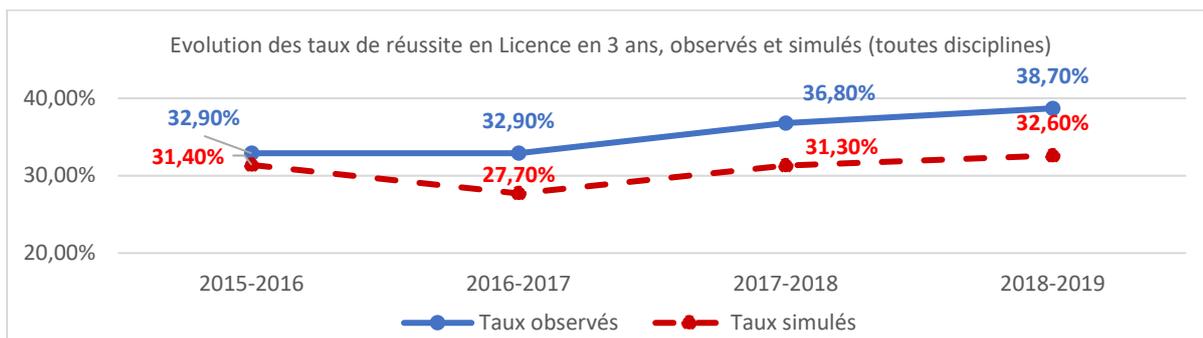
Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu même si l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

INDICATEUR 3.6 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Cible 2025
		(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2022-2023)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	27,9 %	25,9 %	31,6 %				
	National	33,4 %	35,8 %	38,0 %				
Droit, Sc. politiques	UPEC	31,7 %	38,5 %	31,4 %				
	National	32,8 %	36,4 %	39,6 %				
Economie, AES	UPEC	45,5 %	53,4 %	52,5 %				
	National	27,9 %	32,3 %	35,9 %				
Sciences-Santé	UPEC	27,9 %	28,3 %	30,5 %				
	National	27,9 %	31,0 %	33,3 %				
STAPS	UPEC	19,3 %	23,2 %	37,0 %				
	National	30,9 %	32,4 %	38,1 %				
Toutes disciplines	UPEC	32,9 %	36,8 %	38,7 %	so	35,0 %	39,0 %	36,0 %
	National	31,4 %	34,3 %	37,2 %				

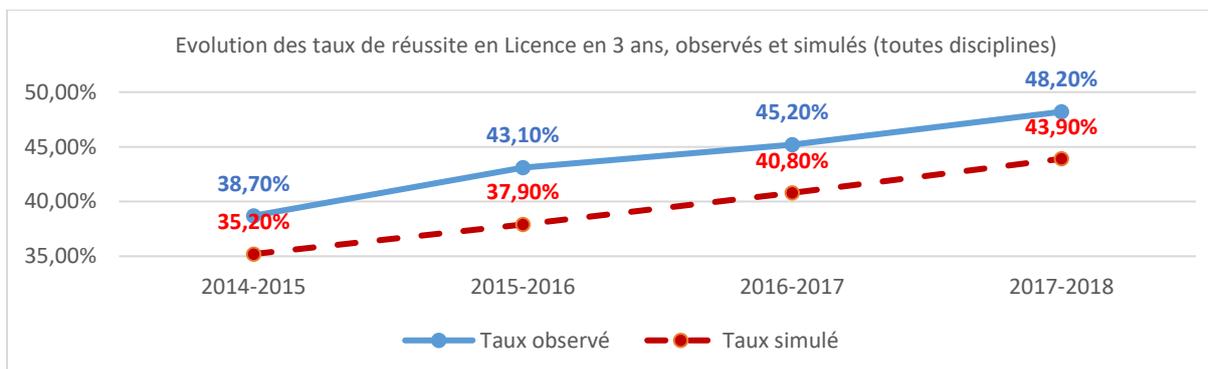
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.7 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS OU 4 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Cible 2025
		(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2022-2023)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	33,3 %	35,8 %	34,5 %				
	National	43,9 %	44,4 %	46,6 %				
Droit, Sc. politiques	UPEC	49,5 %	44,3 %	51,6 %				
	National	46,6 %	48,4 %	51,3 %				
Economie, AES	UPEC	55,2 %	60,5 %	65,7 %				
	National	37,7 %	41,0 %	45,3 %				
Sciences-Santé	UPEC	31,9 %	43,0 %	42,1 %				
	National	39,7 %	41,6 %	43,1 %				
STAPS	UPEC	35,9 %	30,9 %	33,5 %				
	National	42,3 %	43,2 %	43,9 %				
Toutes disciplines	UPEC	43,1 %	45,2 %	48,2 %	so	44,5 %	44,0 %	46,0 %
	National	42,7 %	44,0 %	46,4 %				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



On constate entre 2019 et 2021 une forte hausse des taux de réussite en Licence en 3 et 3 ou 4 ans (+ 5,8 et +5,1 points). Cette hausse des taux de réussite est disparate en fonction des disciplines, avec une très forte augmentation dans les disciplines « Droit » et « STAPS » et des taux plus stables dans les autres disciplines, voire en baisse pour les domaines ALL-SHS et Santé.

L'UPEC se situe au-dessus des moyennes nationales pour le taux toutes disciplines confondues (1,5 et 1,8 points d'écart entre 2020 et 2021) et au-dessus des taux simulés par le ministère (+6,1 et 4,3 points).

Justification de la prévision 2023 : Les prévisions pour la cohorte 2020-2021 supposent une amélioration des résultats précédents, conséquence de la réforme des études de santé, et d'une augmentation de l'impact des dispositifs d'accompagnement pour les domaines disciplinaires à plus faibles taux de réussite.

La méthode tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1 l'année n / n+1.

Inscrits en L1 : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement concernés. Ce sont des étudiants, bacheliers inscrits en L1, et n'ayant pas changé de discipline pendant tout leur cursus de Licence.

Réussite en 3 ans : étudiants du champ ayant obtenu la licence à l'année n+3 de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Réussite en 3 ou 4 ans : étudiants du champ ayant réussi la licence à l'année n+3 ou n+4 de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

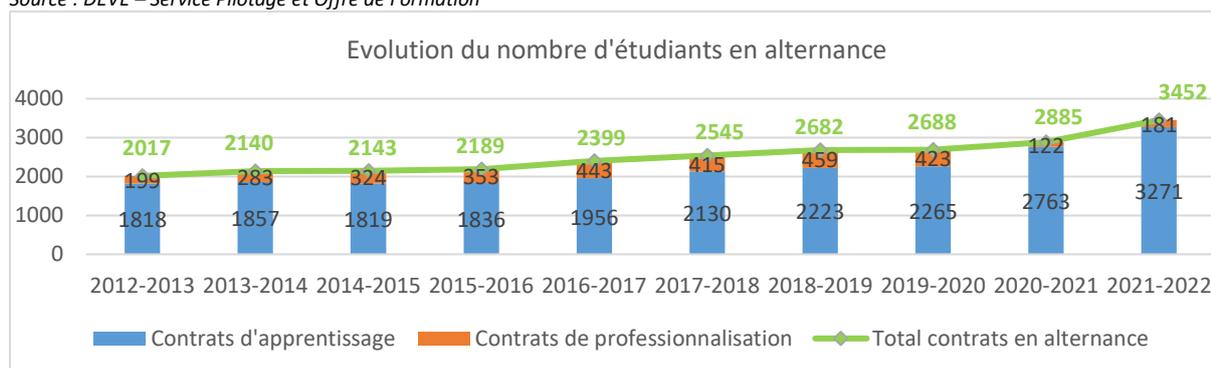
Les taux simulés, calculés par le MESRI pour chaque établissement, correspondent à la réussite qu'on pourrait observer dans cet établissement si sa population étudiante avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national, caractéristiques définies par les critères suivants :

- **Sexe** ;
- **Age au baccalauréat** (3 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an) ;
- **Série du baccalauréat** (6 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel) ;
- **Mention obtenue au baccalauréat** (6 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue) ;
- **Origine sociale** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse).

INDICATEUR 3.8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN ALTERNANCE

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Contrats d'apprentissage	2 130	2 223	2 265	2 763	3 271	2 550	3 330	3 400
Contrats de professionnalisation	415	459	423	122	181	250	100	100
Total contrats en alternance	2 545	2 682	2 688	2 885	3 452	2 800	3 400	3 500

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+1 254 entre 2012-2013 et 2021-2022). Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012 en lien avec l'ouverture de nouvelles formations, les contrats de professionnalisation augmentent légèrement entre 2020-2021 et 2021-2022.

Justification de la prévision 2023 : L'ouverture de groupes mixtes et de groupes dédiés, en adéquation avec la politique stratégique de l'établissement, entraînera une augmentation considérable des contrats en apprentissage.

INDICATEUR 3.9 : DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
Heures stagiaires	716 092	843 060	594 331	595 350	550 000	700 000	650 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	14 206	13 780	12 119	7 800	11 000	14 000	8 500
Nombre de diplômés en FC	2 704	1 844	1 941	1 920	2 000	2 000	2 100
dont certifications par VAE	83	48	80	74	80	90	90

Source : DIPFRO

Entre 2020 et 2021, le nombre d'heures stagiaires et de diplômés e, FC restent stables. Cependant, le nombre de stagiaires FC connaît une baisse significative.

Justification de la prévision 2023 : La politique marketing et commerciale, mais aussi l'ingénierie de formations courtes, a connu un retard de déploiement en lien avec la crise sanitaire et la montée en compétence du CFA UPEC. 2023 permettra un démarrage avec des moyens d'action amplifiés pour se positionner sur de nouveaux marchés et mode de distribution, notamment le distanciel. Ces divers leviers d'action soutiendront pour l'année à venir une progression plus significative.

INDICATEUR 3.10 : FREQUENTATION PHYSIQUE DES BIBLIOTHEQUES & CONSULTATION DES RESSOURCES NUMERIQUES

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
Nombre d'entrées par an et par étudiant	61,8	57,5	21	18,9	30	30	30
Nombre de consultations des ressources numériques par usager	70,8	68,9	105,5	69,3	70	70	72

Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

La fréquentation des bibliothèques à distance revient à des valeurs de 2019, tandis que leur fréquentation physique baisse légèrement en 2021.

Justification de la prévision 2023 :

Fréquentation physique des bibliothèques : Après des années 2020 et 2021 où la fréquentation restait inférieure à plus de 60 % de la fréquentation habituelle (année de référence 2019), l'année 2022 est marquée par une reprise de la fréquentation (+50 % par rapport à 2021, données novembre 2022). L'indicateur prévisionnel 2023 se fonde sur cette augmentation continue de l'activité des bibliothèques, qui sera toutefois modérée par une augmentation constante des effectifs étudiants, d'où un indicateur estimé à 30 entrées par étudiant.

Consultation des ressources numériques : Après une année 2020 marquée par une forte augmentation des usages de la documentation en ligne du fait des différents confinements, les usages en 2021 ont retrouvé leur niveau d'avant COVID. En 2022, on observe à nouveau une croissance (qui pourrait aller jusqu'à 15 %) des usages de la documentation en ligne. Cette croissance semble corrélée à l'augmentation de la fréquentation physique des bibliothèques. La prévision 2023 se fonde donc sur la tendance 2022 avec un indicateur en légère augmentation (72 consultations/an/usager).

INDICATEUR 3.11 : REPARTITION DES RESSOURCES CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2020		2021		Prévision 2022		Prévision 2023	
Total budget ouvert avec reliquat n-1	2 464 311 €		2 676 796 €		2 500 000 €		2 900 000 €	
Total orientations	41 €	100 %	42 €	100 %	41 €	100 %	41 €	100 %
Santé	9 €	22 %	7 €	17 %	10 €	23 %	8 €	20 %
Sport	6 €	15 %	5 €	11 %	5 €	12,5 %	5 €	11 %
FSDIE	8 €	20 %	5 €	14 %	5 €	12 %	6 €	14 %
Culture	5 €	12 %	4 €	9 %	4 €	9 %	3 €	7 %
Identité & Espaces étudiants	7 €	17 %	7 €	17 %	10 €	23,5 %	15 €	37 %
Accompagnement social	6 €	15 %	13 €	32 %	8 €	20 %	4 €	11 %

Source : DEVE – Bilan CVEC 2020

Nd : Non disponible

On constate une hausse du total de budget ouvert entre 2020 et 2021 (+212 485 €). Le constaté 2021 voit la hausse de la part allouée à l'orientation « Accompagnement social », passant de 15 % en 2020 à 32 % à 2021.

Justification de la prévision 2023 : pour 2023 est prévue une hausse significative pour l'axe Accueil et Espaces Etudiants pour lequel des projets d'investissements conséquents sont prévus : amélioration de l'accueil étudiant dans les centres de documentation, proposition de nouveaux espaces étudiants sur le Campus Centre et le nouveau site de Fontainebleau. Est prévu par ailleurs une baisse importante de l'accompagnement social motivé par plusieurs facteurs: meilleure prise en charge des étudiants en situation de fragilité par le service social du CROUS à la suite du partenariat mis en place par 2022 et dotations extérieures venant abonder les dispositifs d'accompagnement social de l'UPEC (Région + Fondation UPEC).

INDICATEUR 3.12 : IMPACT DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2019	2020	2021	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
Nombre d'AAP déposés	48	20	27	27	40	30
Montant sollicités	Nd.	152 971,58 €	255 000 €	252 523 €	400 000 €	400 000 €
Nombre d'AAP ayant reçu une réponse favorable	39	14	26	26	35	25
Montants accordés	394 930,10 €	100 893,98 €	247 000 €	247 115 €	375 000 €	350 000 €

Source : DEVE – Bilans CVEC 2020 & Bilan CVEC intermédiaire 2021

Nd : Non disponible

AAP : Appels à Projets

Après une année 2020 marqué par la crise sanitaire, l'année 2021 montre une remontée des AAP déposés, mais surtout d'une forte augmentation des AAP ayant reçu une réponse favorable, et de facto une hausse significative des montants accordés.

Justification de la prévision 2023 : Le nombre de commissions sera réduit cette année à 4. Mais les projets relatifs à l'accueil et aux espaces étudiants étant plus nombreux avec des financements investissements importants motivent le maintien d'un développement des AAP.

AXE 4 : CONSTRUIRE UNE STRATEGIE PARTENARIALE ET INTERNATIONALE LISIBLE

Dans le cadre de sa stratégie partenariale et afin de permettre de répondre aux besoins du territoire sur les emplois et l'évolution des compétences, l'Université développe de manière dynamique ses partenariats avec le monde socio-économique et institutionnel. Elle accompagne les entreprises sur la formation (continue, apprentissage, stage, insertion professionnelle...), la recherche, la réponse à des appels à projets transversaux et le conventionnement.

L'Université a mis en place un Comité d'Orientation et de Stratégie Partenariale (COSP) afin de partager et développer les actions partenariales. La dynamique voulue au travers de la mise en place du COSP est de faciliter et d'encourager les échanges avec les partenaires pour faire émerger les besoins des acteurs du monde social et économique. Dans ce cadre, il s'agit de favoriser la co-construction de projets partagés tant en formation qu'en recherche.

L'UPEC s'insère pleinement dans son environnement et soutient le développement au travers de regards croisés et de partage d'expertises entre le monde universitaire et le monde professionnel.

Toutes les priorités de la politique partenariale de l'UPEC poursuivent un triple objectif :

- Rassembler ses partenaires autour des projets que porte l'UPEC, université engagée, pour répondre aux défis de transformations sociales et environnementales ;
- Positionner l'UPEC comme un partenaire stratégique de premier plan pour accompagner les projets des acteurs socio-économiques du territoire ;
- Etendre le réseau de partenaires de l'UPEC en rendant l'ancrage de l'université plus visible au-delà des initiatives menées à l'échelle d'un cursus, d'un laboratoire ou d'une composante.

De plus, la Fondation partenariale de l'UPEC, désormais opérationnelle depuis janvier 2021 constitue un outil majeur pour la structuration des relations partenariales de l'UPEC avec les acteurs socio-économiques de son écosystème et un levier pour le développement significatif à terme des ressources propres d'origine privée pour l'Université. Elle offre aux partenaires qui soutiennent ses actions d'intérêt général, au cœur des priorités stratégiques de l'UPEC - handicap, innovation pédagogique, entrepreneuriat, égalité des chances et solidarité, transformation environnementale et sociétale - une opportunité de s'engager concrètement sur des projets à fort impact sociétal et de construire dans la durée des coopérations à valeur ajoutée avec l'Université. La Fondation a pu dès sa première année d'existence en 2021 concrétiser la création de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au Travail en fédérant un pool de cinq mécènes et partenaires qui lui apportent leur soutien sur 3 ans et lancer un programme en faveur du développement de la MIEE en contribuant au co-financement du futur Fab'Lab et au lancement d'un programme de bourses pour les étudiants entrepreneurs grâce au mécénat d'une entreprise du territoire val de marnais.

Enfin, l'internationalisation repose sur plusieurs axes : le développement de partenariats institutionnels structurants, un accueil des étudiants internationaux de qualité dans le cadre de « Bienvenue en France », une politique ambitieuse pour favoriser la maîtrise de langues étrangères et, enfin, un soutien fort des mobilités des personnels et des étudiants (pour des stages, des séjours d'études ou la préparation de double-diplômes).

Suite à la crise sanitaire, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accompagner la reprise des développements internationaux. Tout d'abord, l'UPEC s'est engagée à attribuer une aide à tous les étudiants en mobilité sortante en 2021, effort poursuivi en 2022 et confirmé en 2023. L'UPEC a aussi poursuivi ses actions pour l'accueil des étudiants internationaux avec, la mise en place d'un guichet d'accueil sur les mois de septembre et d'octobre. En 2022, ce guichet unique a été déployé sur deux sites : MLRI et le site de Sénart. Par ailleurs, pour initier et accompagner le développement de projets internationaux, un BQ-ERI a été publié en 2021, qui a été reconduit les années suivantes. Enfin, dans le cadre d'un AAP de la DRI, en 2022, des missions ont été financées pour intensifier la structuration des partenariats internationaux.

INDICATEUR 4.1 : MONTANT CUMULE DES FINANCEMENTS ISSUS DE LA FONDATION PARTENARIALE UPEC (HORS PROGRAMME PLURIANNUEL)

	2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Cible 2025
Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	290 000 €	300 000 €	327 500 €	1 500 000 €

Source : Fondation partenariale UPEC

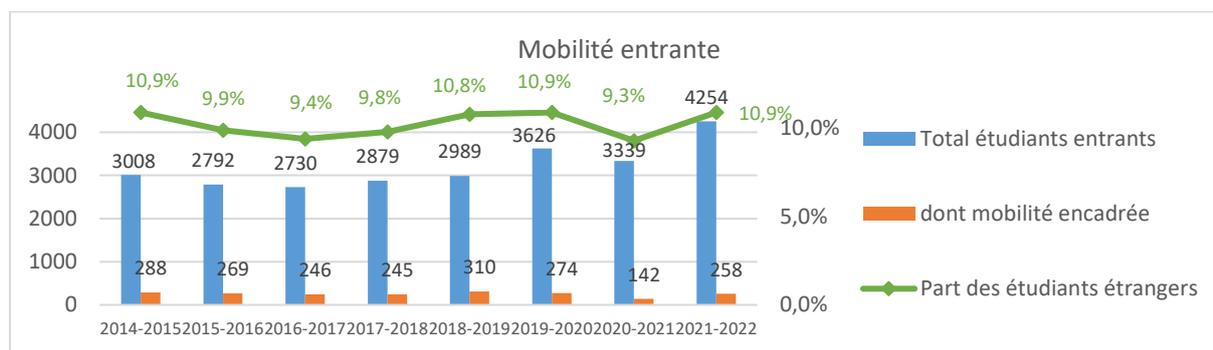
Justification de la prévision 2023 : Dans le cadre des versements des membres fondateurs, 277,5 K€ sont assurés d'être encaissés. Un objectif de collecte de 50 K€ supplémentaires est envisagé au titre de l'année 2023. Cet objectif s'explique par la mise en place d'une nouvelle gouvernance des partenariats au niveau de l'université.

INDICATEUR 4.2 : MOBILITE ENTRANTE DES ETUDIANTS : POURCENTAGE D'ETUDIANTS INTERNATIONAUX*

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023	Cible contrat de site 2021-25
Total étudiants entrants	3 900	3 481	4 254			
dont mobilité encadrée	274	142	258			
dont droits différenciés	so	so	117			
Nombre total d'inscrits	35 843	37 624	39 108			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	10,9 %	9,3 %	10,9 %	9,0 %	11,2 %	13,0 %

Sources : DRI ; DEVE – SPOF

So : sans objet



On constate pour 2021-2022 une forte hausse du nombre total d'étudiants entrants, principalement due aux étudiants hors mobilité encadrée. Cette dernière double néanmoins et retrouve des taux antérieurs à la crise sanitaire.

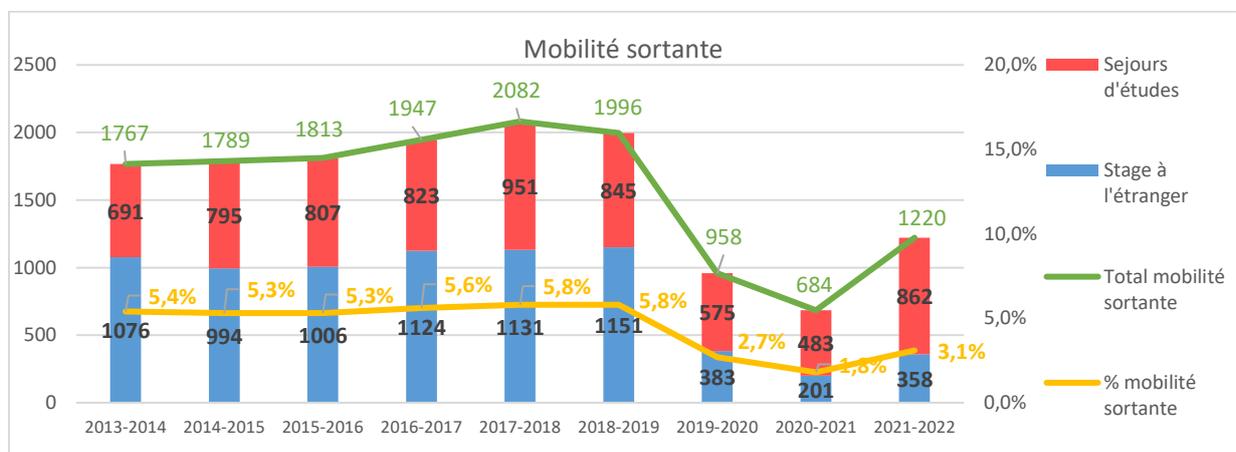
Justification de la prévision 2023 : Il est attendu que l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux va se poursuivre sur 2022-2023. Tous les étudiants du niveau Licence étant soumis aux frais différenciés, le nombre d'étudiants concernés devrait croître également.

INDICATEUR 4.3 : MOBILITE SORTANTE DES ETUDIANTS

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévision 2020-2021	Prévision 2021-2022	Prévision 2022-2023
Nombre d'étudiants	34 472	35 866	37 624	39 108			
Séjours d'études et linguistiques	845	575	483	862			
Stages à l'étranger	1 151	383	201	358			
Total	1 996	958	684	1 220			
% de mobilité sortante	5,8 %	2,7 %	1,8 %	3,1 %	5,5 %	4,5 %	4,5 %

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



On constate pour l'année universitaire 2021-2022 une forte augmentation de la mobilité sortante, qui atteint en nombre des valeurs antérieures à la crise sanitaire pour les séjours d'études linguistique. En pourcentage de mobilité sortante cependant, le taux reste en deçà de l'avant COVID.

Justification de la prévision 2023 : La reprise des mobilités doit se poursuivre sur 2022-2023. Les financements disponibles permettront de soutenir cette reprise.

AXE 5 : OPTIMISER LE PILOTAGE DE L'UNIVERSITE EN ASSOCIANT LA COMMUNAUTE

UNIVERSITAIRE

Afin d'accomplir ses missions de service public en formation et en recherche, et d'assurer son développement, l'une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres mais aussi en optimisant ses dépenses. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. Ce développement des ressources devra s'accompagner particulièrement dans le domaine de la recherche.

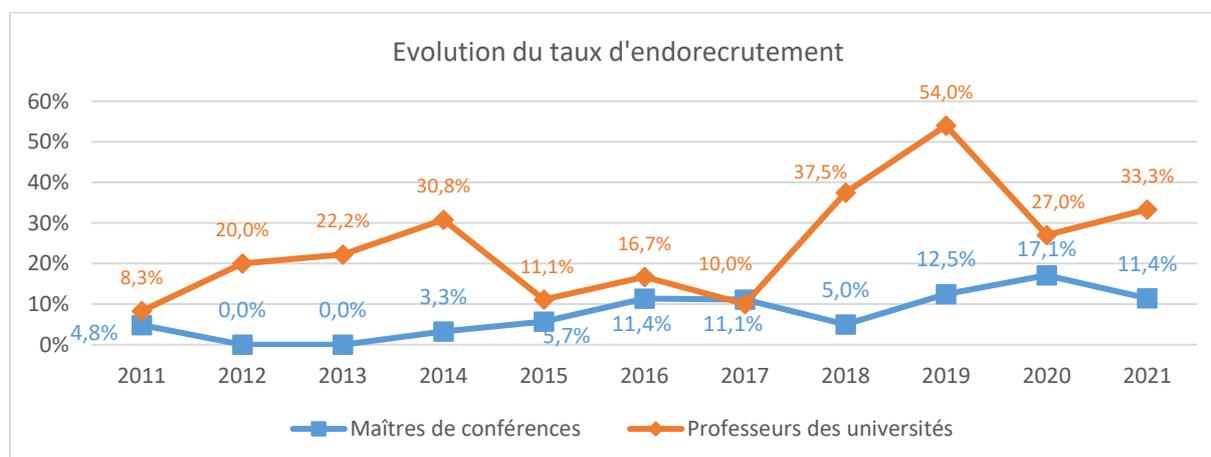
Pour atteindre cet objectif l'UPEC a créé en 2020 son OFA interne, UPEC.CFA, ce qui permet à ce jour d'atteindre l'objectif des +2 000 contrats à UPEC.CFA. La dynamique engagée doit se poursuivre avec le développement de la formation continue permettant en particulier de réaliser le transfert de la recherche et vers les acteurs économiques. En recherche, la valorisation des activités, doit s'accroître autour de la cellule « UPEC Transfert » pour accroître le renforcement des opérations de transfert de technologie. De plus, la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets. Enfin, il est à noter les réussites de l'UPEC en 2022 dans les réponses à projet tel qu'au PIA4 AMI CMA Eco-Construction Numérique et au PIA4 Excellences, après des réussites en 2021.

INDICATEUR 5.1 : ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

	2017	2018	2019	2020	2021
Maîtres de conférences	2	1	3	7	4
Total des recrutements	18	20	24	41	35
% des endorecrutements	11,1 %	5,0 %	12,5 %	17,1 %	11,4 %
Prof. des universités	1	3	7	4	3
Total des recrutements	10	8	13	12	9
% des endorecrutements	10,0 %	37,5 %	54,0 %	27,0 %	33,3 %
Ens. enseignants-cherch.	3	4	10	11	7
Total des recrutements	28	28	37	56	44
% des endorecrutements	10,7 %	14,3 %	27,0 %	19,6 %	15,9 %

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Il est donc peu significatif. Après un taux d'endorecrutement en hausse entre 2017 et 2019, ce-dernier baisse à partir de 2020 pour s'établir à 15,9 % en 2021.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

INDICATEUR 5.2 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES (HORS SCSP*)

	Nature	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Prévision 2023
Formation apprentissage		11,81 M€	13,31 M€	8,49 M€	9,99 M€	20,84 M€	21,96 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		8,06 M€	8,56 M€	5,54 M€	9,16 M€	7,86 M€	7,22 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,12 M€	4,32 M€	6,47 M€	5,02 M€	7,20 M€	5,35 M€
Contrats et prestations de recherche hors ANR et hors financements publics		2,01 M€	2,64 M€	3,47 M€	3,60 M€	9,46 M€	20,99 M€
ANR IA (74411)		0,83 M€	1,25 M€	0,74 M€	1,10 M€	0,98 M€	5,57 M€
ANR hors IA (74412)		0,06 M€	0,72 M€	2,02 M€	0,79 M€	5,78 M€	14,78 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,12 M€	0,67 M€	0,71 M€	1,71 M€	2,70 M€	0,64 M€
Autres recettes		1,17 M€	1,17 M€	1,10 M€	0,90 M€	0,75 M€	0,81 M€
		3,15 M€	4,93 M€	4,06 M€	2,10 M€	3,18 M€	3,51 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	6,93 M€	7,63 M€	4,29 M€	7,36 M€	23,10 M€	15,22 M€
	Financement de l'actif	1,84 M€	2,37 M€	3,73 M€	2,57 M€	12,80 M€	15,19 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	0,87 M€	1,01 M€	0,77 M€	1,03 M€	12,91 M€	1,37 M€
	Financement de l'actif	0,82 M€	0,78 M€	2,58 M€	1,29 M€	8,47 M€	7,65 M€
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	1,00 M€	0,88 M€	1,04 M€	0,77 M€	4,33 M€	2,27 M€
	Financement de l'actif	0,71 M€	0,48 M€	0,79 M€		0,29 M€	3,04 M€
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,06 M€	0,10 M€	0,04 M€	0,05 M€	0,19 M€	0,15 M€
	Financement de l'actif	0,16 M€	0,36 M€		1,19 M€	0,20 M€	0,51 M€
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	1,27 M€	1,47 M€	0,94 M€	0,40 M€	0,89 M€	9,36 M€
	Financement de l'actif	0,00 M€	0,23 M€		0,01 M€	0,10 M€	0,66 M€
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	3,73 M€	4,18 M€	1,49 M€	5,12 M€	4,77 M€	2,08 M€
	Financement de l'actif	0,15 M€	0,52 M€	0,35 M€	0,08 M€	3,74 M€	3,32 M€
Total		39,10 M€	44,93 M€	37,15 M€	40,71 M€	85,19 M€	90,25 M€
<i>hors financement actif</i>		37,26 M€	42,57 M€	33,41 M€	38,14 M€	72,40 M€	75,06 M€
Ressources encaissables		235,75 M€	243,35 M€	251,59 M€	252,90 M€	305,75 M€	312,22 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		16,6 %	18,5 %	14,8 %	16,10 %	27,86 %	28,91 %
Produits encaissables (ie hors financement actif)		233,90 M€	240,99 M€	247,85 M€	250,33 M€	292,95 M€	297,03 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		15,9 %	17,7 %	13,5 %	15,24 %	24,71 %	25,27 %

Source : DAF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Les évolutions constatées entre 2020 et 2021 se concentrent sur une forte augmentation des recettes en formation continue (+ 3.62 M€) en lien avec la reprise de l'activité suite à la crise sanitaire.

Justification de la prévision 2023 : Les prévisions de recettes sur les contrats de recherche et l'ANR Investissement d'avenir dont ERASME représentent l'augmentation la plus significative pour ce budget. Les autres prévisions sur ressources propres restent stables. On notera également une hausse des subventions de l'UE alors que les subventions de l'Etat reviennent à niveau plus proche des années antérieures à 2022 (cela est dû à l'arrêt des subventions liées au COVID).

INDICATEUR 5.3 : FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	233,90 M€	240,99 M€	247,85 M€	252,90 M€	292,95 M€	297,03 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	37,26 M€	42,57 M€	33,41 M€	38,14 M€	45,37 M€	75,06 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	225,49 M€	231,73 M€	234,56 M€	252,87 M€	305,75 M€	299,25 M€		
dont charges externes	22,11 M€	24,01 M€	23,46 M€	25,29 M€	30,57 M€	29,92 M€		
dont dépenses de personnel (hors provisions)	188,91 M€	191,56 M€	194,52 M€	208,14 M€	223,39 M€	229,42 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,62 M€	2,57 M€	3,57 M€	1,74 M€	0,77 M€	0,01 M€		
Part des ressources propres	15,9 %	17,7 %	13,5 %	15,1 %	18,10 %	25,27 %	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	96,4 %	96,2 %	94,6 %	99,9 %	104,37 %	100,75 %	98-100 %	100 %
Part des charges externes	9,8 %	10,4 %	10,0 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %	15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	80,8 %	79,5 %	78,5 %	82,3 %	76,25 %	77,24 %	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	81,9 %	80,6 %	79,9 %	83,0 %	77 %	77 %	82-83 %	83 %

Source : DAF

Les écarts constatés entre 2019 et 2020 s'expliquent par une modification méthodologique. Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Il est possible de constater pour 2021 une hausse de la part des ressources propres (+1,6 pts entre 2020 et 2021). Il faut également noter des hausses importantes de la part des charges décaissables, de la part des dépenses de personnel (avec et sans contrats doctoraux).

Justification des prévisions 2023 : la hausse des charges décaissables prévisionnelles associée à une moindre hausse des produits encaissables induisent un ratio supérieur à 100 % sur la part des charges décaissables par rapport aux produits.

INDICATEUR 5.4 : ÉQUILIBRE FINANCIER

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	14,20 M€	14,09 M€	17,3 M€	nd				0
<i>Variation</i>	+ 1,88 M€	-0,11 M€	3,81 M€	nd				
Résultat net comptable	3,83 M€	5,37 M€	7,20 M€	1,54 M€				0
<i>Variation</i>	0,46 M€	1,54 M€	1,83 M€	-5,66 M€				
Fonds de roulement net (1)	26,46 M€	30,84 M€	32,9 M€	30,71 M€	15,28 M€	6,61 M€		0
<i>Variation</i>	-0,25 M€	4,38 M€	2,10 M€	-2,19 M€	-12,29 M€	-7,58 M€		
Jours de dépenses	42	48	50	45	20	8		15
Sommes affectées (2)	nd	nd	nd	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	nd	nd	nd	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	-21,31 M€	- 21,25 M€	-26,00 M€	-25,48 M€	-34,26 M€	-48,31 M€		
Trésorerie (1)-(3)	47,78 M€	52,10 M€	58,90 M€	56,18 M€	49,55 M€	54,92 M€		0
<i>Variation</i>	2,47 M€	4,32 M€	8,00 M€	-2,72 M€	-4,30 M€	2,64 M€		
Jours de dépenses	76	81	90	81	66	66	25-30	25

Source : DAF, Agence Comptable

On constate en 2021 une baisse du résultat net comptable de 5,66 M€. Le fond de roulement net est en hausse (+2,06 M€). Le fonds de roulement net diminue entre 2020 et 2021, passant de 32,90 M€ à 30,71 M€. Enfin, le besoin en fonds de roulement est toujours négatif à - 25.48 M€, à 81 jours de dépenses.